ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

ÊTRE LE FOURNISSEUR DE SERVICES D'EAU POTABLE LE PLUS DIGNE DE CONFIANCE

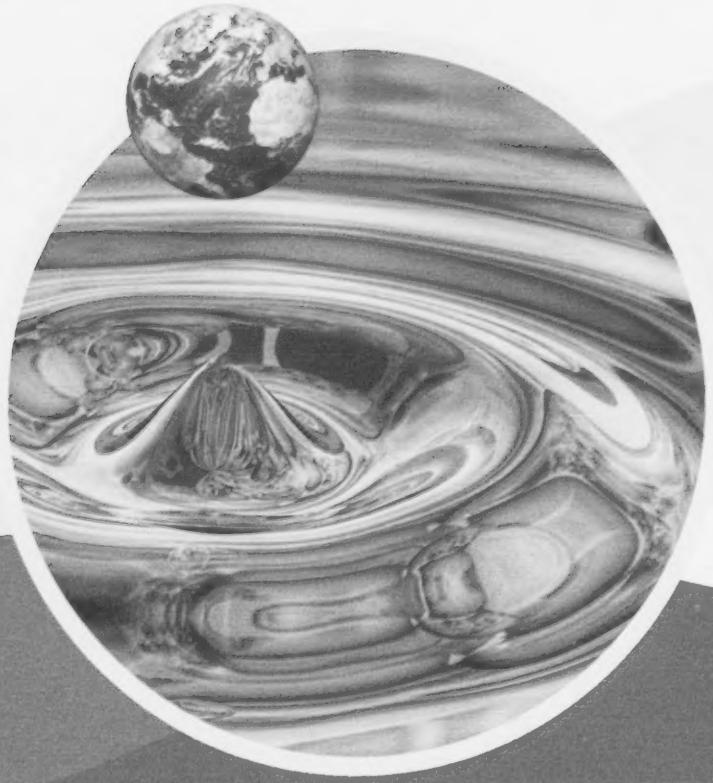

RAPPORT ANNUEL 2011

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Vision

Être le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance.

Mission

Démontrer à nos clients notre engagement à l'égard de l'excellence en leur fournissant des services de distribution et de traitement de l'eau qui sont sûrs, fiables et efficients.

Valeurs

Transparence

Une communication ouverte et franche de nos activités.

Respect

L'établissement de solides liens avec nos employés, nos clients et les autres parties prenantes en misant sur la diversité et en agissant de façon responsable et appropriée.

Compréhension

La confiance en ce qui concerne les connaissances de nos employés et leur capacité de relever les défis que connaît l'industrie du traitement de l'eau et des eaux usées. Se tenir au fait des tendances ainsi que des technologies et des processus novateurs de l'industrie.

Sûreté

La prestation de services d'approvisionnement en eau sûrs pour nos employés, les collectivités que nous servons et l'environnement.

Travail d'équipe

Le travail coopératif, le partage de notre expertise collective et l'innovation de manière à obtenir des résultats exceptionnels et à réaliser notre mission.

Table des matières

Message du président	4
Message de la présidente-directrice générale	5
Profil de l'Agence	6
Gouvernance de l'Agence	7
Conseil d'administration	8
Dirigeants de l'Agence	11
Résultats et principales réalisations en 2011	12
Participation des intervenants	12
Favoriser l'innovation dans l'industrie de l'eau	12
Développement des affaires	13
Faits saillants de l'exploitation	14
Gestion globale des risques	16
Faire de l'AOE un excellent endroit où travailler	16
Répondre aux besoins en matière d'eau	17
Mesure du rendement	17
Sommaire du rendement en 2011	18
Le rendement en chiffres	19
Projets d'avenir	20
Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise	21
Responsabilité de la direction quant à l'information financière	24
Analyse financière	25
Rapport du vérificateur	27
Bilan – Actifs	29
Bilan – Passifs et actif net	30
État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net	31
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes aux états financiers	33
Adresse des bureaux	40

Message du président, **Michael Garrett**

En 2011, le conseil d'administration a continué de mettre l'accent sur la viabilité de l'Agence ontarienne des eaux (AOE) et de réaliser la vision de l'Agence d'être le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance. Nous avons collaboré avec la haute direction pour nous assurer que l'Agence continue d'agir avec détermination, saisisse les occasions qui se présentent et puisse relever les défis. Dans cette optique, l'AOE :

- accroît la conformité;
- améliore la viabilité financière;
- favorise sa croissance;
- améliore sa structure de gouvernance;
- appuie les technologies de l'eau.

L'AOE est fière de fournir à ses clients des services fiables de traitement de l'eau et des eaux usées qui sont les meilleurs de leur catégorie. En 2011, l'AOE a accru la conformité et affiché un taux global d'inspection des réseaux d'eau de 98,6 %. Nous savons que nos clients veulent que nous soyons rationnels et efficaces. Ces dernières années, une de nos principales priorités a été de donner suite à ce désir. Dans cette optique, l'AOE a réduit ses coûts indirects globaux de 4,6 % en 2011.

L'AOE collabore avec le gouvernement provincial afin de tirer parti des possibilités découlant de la Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau. Au cours de sa première année à titre de présidente-directrice générale de l'Agence, Jane Pagel a organisé une exposition de nouvelles technologies intitulée Technology Showcase, qui a connu un franc succès. De plus, elle a collaboré avec des intervenants clés de l'industrie de l'eau et formé des partenariats afin de saisir les occasions qui se présentent. Mme Pagel a joué un rôle de premier plan dans le but de mieux faire connaître l'AOE et l'Ontario sur la scène internationale. Le conseil est heureux d'avoir trouvé une personne si compétente et possédant une vaste expérience. Mme Pagel est un excellent ajout à l'équipe de l'AOE.

Au cours de la dernière année, le conseil, en collaboration avec la haute direction, a défini une vision ayant pour but de faire de l'AOE le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance. Cette vision globale trace la voie que suivra l'AOE afin d'être un chef de file reconnu au sein de l'industrie de l'eau, ce dont bénéficiera la province. Le conseil a participé à la définition des objectifs et des priorités stratégiques de l'AOE et fourni des conseils lors de l'élaboration du plan d'activités, qui couvre une période de trois ans. Tout au long de l'année, nous avons évalué le rendement de l'Agence à la lumière des mesures définies dans le plan d'activités afin de surveiller l'évolution de l'organisme. Soucieux de respecter son engagement à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes, le conseil d'administration et ses comités ont mis davantage l'accent sur l'évaluation du rendement et la surveillance de l'Agence. Le conseil collabore avec la direction afin d'adopter les meilleures pratiques en matière de présentation de l'information financière, de conformité, de gestion des risques et d'excellence opérationnelle.

En matière de reddition de comptes, le conseil met en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance et respecte un code de conduite détaillé établissant des exigences précises relativement aux conflits d'intérêts et à la confidentialité. En 2011, le conseil a créé un Comité de la conformité et de la gestion des risques opérationnels afin d'améliorer sa structure de gouvernance. Ce comité est chargé de surveiller les risques et le rendement de l'Agence. De plus, on a créé un Comité de la gouvernance et des nominations pour faciliter le perfectionnement des membres du conseil d'administration et leur relève. Ces comités s'ajoutent au Comité de la vérification et des finances établi antérieurement.

En ma qualité de président, je dirige les activités du conseil d'administration. Grâce à notre force collective et à notre expérience diversifiée, nous orientons la gestion de l'AOE et surveillons son rendement afin d'assurer sa viabilité à long terme. Je suis heureux d'avoir contribué aux réalisations de l'Agence. Je remercie sincèrement la direction et les 768 employés de l'AOE de leur travail. L'année 2012 est fort prometteuse. Nous avons déjà une réalisation majeure à notre actif en 2012, soit la conclusion d'ententes d'exploitation et d'entretien du réseau d'approvisionnement en eau de la région de Lambton et des réseaux principaux d'approvisionnement en eau du lac Huron et de la région d'Elgin.

Au nom du conseil d'administration,

Michael Garrett

Message de la présidente-directrice générale, **Jane Pagel**

J'ai terminé ma première année à l'AOE à la fin de 2011. Au cours de cette année, j'ai appris à connaître l'organisme et ses nombreux employés talentueux. J'ai rencontré un grand nombre d'employés, de clients et de chefs d'entreprises novatrices de l'Ontario et d'ailleurs dans le monde. Je suis fière du travail remarquable de l'Agence.

L'AOE a accompli beaucoup de choses en 2011. Je tiens à mentionner les efforts déployés par les Équipes d'intervention d'urgence (EIU) de l'AOE à Moose Factory le printemps dernier. Quatre EIU se sont rendues dans cette communauté des Premières nations pour réparer un réseau d'égouts. Grâce au travail acharné et à l'expertise de ces équipes, la communauté dispose maintenant d'un réseau de collecte fiable et viable. La surveillance permanente exercée par l'AOE assurera la durabilité à long terme de ce réseau.

Pour l'aider à atteindre son objectif qui consiste à favoriser l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux services au sein de l'industrie de l'eau et à appuyer l'application de la Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau, l'AOE a créé un comité de l'innovation chargé de faciliter la mise à l'essai de technologies et de services de traitement et de gestion de l'eau propre. L'Agence a passé en revue et évalué plus de 50 technologies et solutions. Onze ententes ont été conclues et plusieurs technologies sont à l'essai dans des installations exploitées par l'AOE. Par ailleurs, l'Agence a organisé la première exposition Technology Showcase, ayant pour but de faire connaître de nouvelles technologies. Plus de 110 personnes y ont assisté, notamment des représentants de municipalités et d'entreprises, ainsi que d'autres intervenants de l'industrie du traitement de l'eau et des eaux usées. Cet événement à guichet fermé a remporté un vif succès. Il a attiré des experts renommés et 16 exposants et comprenait une séance de promotion.

L'AOE a continué de mettre l'accent sur la conformité et a aidé ses clients à respecter les exigences réglementaires strictes applicables au secteur de l'eau et des eaux usées. À la fin de 2011, les plans d'exploitation de 163 installations de traitement de l'eau exploitées par l'AOE ont été présentés à l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Environ 96 % des installations exploitées par l'AOE ont obtenu l'agrément à portée limitée.

L'AOE a toujours fait preuve d'excellence dans ses opérations, comme en témoigne le succès remporté par l'équipe des Jets de l'AOE lors de la conférence WEFTEC de 2011, qui a eu lieu à Los Angeles. Il n'y avait que trois équipes canadiennes en compétition. Les Jets de l'AOE se sont classés au quatrième rang dans leur division, au premier rang dans le domaine de la sécurité et au deuxième rang pour les analyses en laboratoire.

En 2011, les processus opérationnels, les systèmes de technologie de l'information et les outils opérationnels de l'AOE ont fait l'objet d'un examen détaillé. Sous la direction du conseil d'administration et avec le soutien de ce dernier, l'AOE mettra en œuvre un vaste projet de réorganisation des activités et investira des sommes considérables au cours des prochaines années dans ses processus organisationnels et sa capacité de fournir d'excellents services à ses clients. La mise en œuvre du projet de réorganisation des activités de l'AOE permettra d'améliorer nos opérations, de réaliser des gains d'efficience et de répondre aux besoins de plus en plus nombreux de nos clients et de l'industrie de l'eau.

Depuis longtemps l'AOE soutient les collectivités de la province, que ce soit par des contributions philanthropiques ou par le bénévolat de ses employés à l'échelle locale. En 2011, l'AOE a mis sur pied une équipe de la responsabilité sociale afin de suivre une démarche plus stratégique en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Cette équipe, les employés et les intervenants ont dressé une liste d'initiatives prometteuses, qui sont décrites dans la section du présent rapport annuel portant sur la RSE.

La santé et la sécurité des employés sont une des principales priorités de l'AOE. L'Agence s'est engagée à assurer un milieu de travail sain et sûr et s'est fixé un objectif ambitieux en la matière, soit aucun incident avec arrêt de travail. En 2011, 98,2 % des installations de l'AOE ont atteint cet objectif. Au cours de la prochaine année, nous continuerons de mettre l'accent sur l'instauration d'une culture de la santé et de la sécurité au travail.

Je crois fermement que nos employés apportent une contribution essentielle à la vigueur et à la qualité de notre organisme. Grâce à leur dévouement et à leur travail acharné, l'AOE a pu atteindre ses objectifs. Au nom de la haute direction et en mon nom personnel, je tiens à les en remercier.

Ma première année au sein de l'AOE a été une expérience enrichissante. Je suis enthousiaste à l'idée de mettre en œuvre notre stratégie en 2012 et de concrétiser notre vision à long terme, qui est de faire de l'AOE le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance.

Cordialement,

Jane Pagel

Profil de l'Agence

L'Agence ontarienne des eaux (AOE) est un organisme de l'Ontario qui fournit un éventail complet de services à l'industrie de l'eau de la province.

L'AOE a pour principales activités l'exploitation, l'entretien et la gestion des installations de traitement de l'eau et des eaux usées et de leurs réseaux correspondants de distribution et de collecte pour le compte de municipalités, de communautés des Premières nations, d'institutions et d'entreprises privées. En plus de se livrer à ces activités, l'AOE offre un large éventail de services techniques, consultatifs et d'ingénierie aux propriétaires de réseaux d'eau et d'eaux usées. En outre, l'Agence s'est engagée à évaluer et à mettre en place des technologies, des solutions et des procédés novateurs afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et d'améliorer la fiabilité.

L'AOE exploite davantage de réseaux municipaux d'eau et d'eaux usées en Ontario que tout autre organisme d'exploitation. À l'heure actuelle, l'Agence exploite plus de 450 installations de traitement de l'eau et des eaux usées ainsi que les réseaux connexes pour le compte de plus de 170 clients dans la province. L'AOE exploite des installations allant de puits et de stations de pompage de petite taille à de vastes réseaux d'eau et d'eaux usées en milieu urbain.

L'AOE continue de fournir des services efficaces, efficients et d'excellente qualité à ses clients. Grâce à une structure à pivots/satellites établie pour la prestation des services, les clients bénéficient de la mise en commun des systèmes de gestion, d'administration et d'exploitation.

De par la nature de ses activités, l'AOE a toujours attaché une très grande importance à la santé et à la sécurité du public. L'Agence est une ressource essentielle pour l'Ontario, car elle fournit des services d'intervention lors d'une urgence provinciale liée aux réseaux d'eau et d'eaux usées. Les équipes d'intervention d'urgence (EIU) de l'AOE ont suivi une formation technique et disposent de matériel spécialisé leur permettant d'intervenir immédiatement partout dans la province lorsque leurs services sont requis.

Cette année, le conseil d'administration et la haute direction ont défini une nouvelle vision prévoyant que l'AOE sera le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance. L'Agence a pour mission de faire preuve d'excellence dans la prestation de services sûrs et efficients d'approvisionnement en eau propre.

Gouvernance de l'Agence

L'AOE est une entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario créée en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Elle rend des comptes à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre de l'Environnement. La Loi précise les objets, les pouvoirs et les fonctions de l'AOE, ainsi que d'autres paramètres directeurs. Un protocole d'entente conclu avec le ministère de l'Environnement (MEO) précise le rôle et les fonctions de l'Agence. L'AOE exerce ses activités conformément aux directives du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) énoncées dans le protocole d'entente.

L'AOE respecte ses valeurs et s'efforce d'améliorer constamment ses méthodes et pratiques de direction et de gestion. Dans l'exercice de ses activités, elle fait preuve d'éthique, d'équité et de transparence et fournit le meilleur rapport qualité-prix à ses clients, à la province de l'Ontario, ainsi qu'aux Ontariens et aux Ontariennes.

Conseil d'administration

L'AOE est dirigée par un conseil d'administration constitué notamment d'un président et d'un vice-président. Le conseil rend des comptes à l'Assemblée législative de la province par l'entremise du ministre de l'Environnement. Les membres du conseil d'administration de l'AOE sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre. Ils ont de l'expérience dans les secteurs public et privé et la gestion de sociétés municipales, y compris les sociétés de services publics. Le conseil suit les meilleures pratiques de gouvernance de l'Agence et respecte son code de conduite, y compris les exigences en matière de conflits d'intérêts et de confidentialité. Le conseil organise des séances d'orientation à l'intention de ses nouveaux membres et offre des programmes de formation continue. Il tient des réunions à intervalles réguliers et organise au moins une séance de planification stratégique d'une journée chaque année.

Le conseil d'administration est chargé des affaires générales de l'Agence. Il doit notamment établir l'orientation stratégique de l'AOE, surveiller son rendement et veiller à ce que les systèmes et les contrôles nécessaires soient en place pour assurer l'administration adéquate de l'Agence conformément aux documents qui la régissent. Le conseil de l'AOE a créé le Comité de la vérification et des finances, le Comité de la conformité et de la gestion des risques opérationnels, le Comité de la gouvernance et des nominations et un Groupe de travail sur les services aux Premières nations afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance.

L'AOE continue de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance à tous les niveaux de l'organisme afin d'accroître la transparence et d'améliorer les comptes qu'elle rend à ses clients, au gouvernement et aux citoyens de l'Ontario.

En collaboration avec la haute direction, le conseil d'administration définit l'orientation stratégique de l'AOE et passe en revue et approuve les plans stratégiques, les rapports financiers et les décisions importantes de l'Agence relatives à ses activités. De plus, tous les ans, il approuve le plan d'activités de l'Agence et les objectifs de rendement connexes. Enfin, il surveille la réalisation des objectifs du plan d'activités ainsi que le respect des indicateurs de rendement clés tout au long de l'année. Les plans de rendement et les évaluations des employés sont liés aux objectifs de rendement du plan d'activités.

Reddition de comptes

L'AOE rend des comptes au gouvernement et aux citoyens de l'Ontario de plusieurs façons, notamment en :

- respectant les exigences établies par les organismes de réglementation (ministère de l'Environnement, médecin-hygiéniste et ministère du Travail) relatives aux installations exploitées par l'AOE;
- publiant des rapports sur les installations municipales de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle exploite;
- rédigeant un rapport annuel, approuvé par le ministre de l'Environnement, qui est déposé à l'Assemblée législative provinciale et mis à la disposition de la population ontarienne en version imprimée et en ligne à www.ocwa.com/fr;
- dressant un plan d'activités annuel, lequel comprend des mesures du rendement, soumis chaque année à l'approbation du ministre de l'Environnement;
- appuyant les vérifications annuelles des états financiers de l'AOE effectuées par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les vérifications périodiques de l'optimisation des ressources;
- donnant accès aux dossiers de l'Agence en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;*
- respectant les directives de la fonction publique de l'Ontario, y compris la directive intitulée *Agency Establisment & Accountability Directive, la Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public,* qui exige la divulgation publique des dépenses, la Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics, la directive sur les avantages indirects et la directive sur l'approvisionnement;
- utilisant un système de gestion globale des risques (GGR) pour repérer et évaluer les risques d'entreprise et d'exploitation.

Conseil d'administration en date du 31 décembre 2011

Michael R. Garrett, Chair

Art Leitch, Vice Chair

Juli Abouchar

John Bergsma

Susan Fletcher

Allan Gunn

Doug Lawson

Elizabeth A. McLaren

Gino Nicolini

Michael R. Garrett, président

Mandat : de juin 2008 à juin 2013

Michael R. Garrett possède une vaste expérience à titre de cadre supérieur dans le secteur public. M. Garrett a occupé divers postes, dont ceux de directeur général de l'administration pour la municipalité régionale de York, de directeur municipal de la ville de Toronto, de directeur général de l'administration pour la municipalité régionale de Peel, de sous-ministre adjoint au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, de directeur de programme pour le bassin de la Nation Sud et de directeur des ressources en eau à l'Office de protection de la nature de la communauté urbaine de Toronto et de la région.

Art Leitch, vice-président

Mandat : de juillet 2007 à juillet 2013

Art Leitch a été président-directeur général de la Hamilton Utilities Corporation. Avant d'occuper ce poste, M. Leitch a été directeur général des travaux publics pour la ville de Hamilton, commissaire à la Hamilton Hydro Commission, directeur général de Sarnia Hydro, premier vice-président de la United Utilities International PLC et commissaire de la planification et des travaux publics de la région de Halton. Il est président du conseil consultatif du Link-Line Group of Companies et président du conseil d'administration de la Ontario Digital Cadastre Corporation. De plus, il a été président du conseil d'administration de l'Association canadienne des automobilistes et siège au conseil d'administration de Thunder Bay Hydro. M. Leitch a obtenu une maîtrise en génie environnemental à l'Université de Toronto et une maîtrise en administration des affaires à l'Université York.

Juli Abouchar

Mandat : d'août 2007 à juillet 2013

Juli Abouchar est associée et spécialiste de l'environnement chez Willms & Shier Environmental Lawyers L.L.P. Mme Abouchar a été conseillère juridique adjointe de la Commission d'enquête sur Walkerton, a siégé à un comité de mise en œuvre des mesures de protection des sources d'eau réunissant de multiples intervenants et a été conseillère juridique du groupe d'experts sur la réglementation de la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations. Elle pratique le droit administratif devant des tribunaux de l'environnement et de l'énergie et a publié de nombreux articles. M[me] Abouchar est titulaire d'une maîtrise en droit de l'University of London (R.-U.) et de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill.

John Bergsma

Mandat : d'août 2007 à juillet 2013

John Bergsma a été commissaire des services généraux de la municipalité régionale de Niagara. Il siège aux conseils d'administration de St. Catharines Hydro Inc., de Horizon Utilities Inc. et de Pioneering Technologies Inc. Auparavant, il a été président-directeur général de Union Gas Limited et président de Lennox Canada Inc., de Massey Ferguson Research Ltd. et de Columbus McKinnon Limited. Il a siégé au Conseil d'administration de l'Université de Waterloo pendant plus de 20 ans, de même qu'aux conseils d'administration respectifs du Stratford Festival of Canada, de la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs, de l'Institut urbain du Canada et de divers organismes répartis un peu partout en Ontario sous la bannière de Centraide. M. Bergsma est titulaire d'une maîtrise en sciences appliquées dans le domaine de la planification des ressources en eau.

Susan Fletcher

Mandat : de novembre 2009 à novembre 2012

Au cours des 20 dernières années, Susan Fletcher, comptable en management accréditée et experte-conseil, a fourni des services de consultation à diverses entreprises, dont des entreprises de services financiers, des organismes de soins de santé, des organismes sans but lucratif et des municipalités. Elle a occupé des postes de niveau supérieur en gestion financière dans les secteurs de l'automobile, ainsi que de la recherche et du développement. M^me^ Fletcher est membre de la Society of Management Accountants of Ontario et titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.

Allan Gunn

Mandat : de juillet 2007 à janvier 2013

Allan Gunn est sous-ministre adjoint des Services ministériels au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario. Il est chargé de la direction ministérielle de la planification stratégique et des activités, du contrôle financier et de la gestion des ressources humaines pour une organisation de plus de 16 000 employés ayant un budget annuel de 1,8 milliard de dollars. M. Gunn est cadre de la fonction publique de l'Ontario depuis plus de 20 ans, dont six ans à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement de l'Ontario. Il a étudié à l'université Carleton, à l'université Queen's et à la Richard Ivey School of Business.

Doug Lawson

Mandat : de novembre 2009 à novembre 2012

Doug Lawson possède plus de 28 années d'expérience à titre de cadre supérieur dans le domaine de la gestion opérationnelle et financière acquise dans divers secteurs et dans des sociétés de toutes tailles. Pendant sa carrière, M. Lawson a aussi travaillé comme expert-conseil pour plusieurs jeunes entreprises. À l'heure actuelle, il est premier vice-président et directeur financier de North American Fur Auctions. Il a reçu son baccalauréat en administration des affaires à l'Université Wilfrid Laurier. M. Lawson est comptable agréé et possède l'agrément en finance d'entreprise conféré par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. De plus, il a obtenu l'accréditation ICD.D, attribuée par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Elizabeth A. McLaren

Mandat : de novembre 2010 à novembre 2013

Elizabeth McLaren a pris sa retraite en 2008 après avoir mené une carrière de près de 40 ans dans la fonction publique de l'Ontario. Au fil des ans, elle a occupé différents postes de cadre supérieur, dont celui de sousministre adjointe, Bureau du grand Toronto. Juste avant son départ à la retraite, M^me^ McLaren était sousministre adjointe, Division des services aux municipalités, au ministère des Affaires municipales et du Logement. Depuis, elle est associée principale au cabinet Hill & Knowlton Canada et au GCI Group.

Gino Nicolini

Mandat : d'août 2008 à août 2013

Gino Nicolini est à la semi-retraite après une carrière en ingénierie. M. Nicolini a occupé les postes de président de Nicolini Construction and Engineering Ltd., de président de Val Nicol Construction Ltd. et d'ingénieur de projet chez Kilmer Van Nostrand Construction and Engineering Ltd. Il est membre du Landfill and Waste Disposal Regulatory Policy Group (groupe des politiques réglementaires sur les décharges et les dépotoirs) du comité de consultation publique de la ville d'Ottawa. Il a été président du Club Rotary d'Ottawa-Gloucester et membre du comité de dérogation de la ville d'Ottawa. M. Nicolini est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Dirigeants de l'Agence

Jane Pagel,

présidente-directrice générale

Jane Pagel a été nommée présidente-directrice générale de l'Agence ontarienne des eaux le 1er novembre 2010. Mme Pagel siège actuellement au conseil d'administration de Technologies du développement durable du Canada, où elle préside le comité d'analyse des projets. Elle a longtemps été membre du Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Premier ministre. Elle siège au conseil d'administration de l'Ontario Chamber of Commerce et à celui de TechnEAU Plus. Avant de se joindre à l'AOE, Mme Pagel a occupé plusieurs postes de cadre tant au gouvernement que dans le secteur privé, notamment à Jacques Whitford Limited, à Zenon Environmental Laboratories et à Ontario Hydro, ainsi que divers postes de scientifique, de gestionnaire et de cadre au ministère de l'Environnement.

Dan Atkinson,

vice-président, finances et services internes (de décembre 2010 à ce jour)

Dan Atkinson occupe son poste actuel depuis décembre 2010. Auparavant, il était vice-président des opérations – Sud de l'Ontario. Il fait partie de la fonction publique de l'Ontario depuis plus de 30 ans et s'est joint à l'AOE dès la création de cet organisme en 1993. Un des dirigeants initiaux de l'Agence, M. Atkinson a été contrôleur et vice-président des opérations. Comptable général accrédité et comptable en management accrédité, il est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires.

David Edwards,

vice-président des opérations par intérim – Sud de l'Ontario (d'avril 2011 à décembre 2011)

Après avoir travaillé dans l'industrie pétrochimique, David Edwards s'est joint au ministère de l'Environnement au sein de la section qui est devenue l'Agence ontarienne des eaux. Il a occupé un grand nombre de postes exigeants au cours des 25 dernières années, notamment ceux de chef des opérations – biosolides et de chef des services d'entretien et de gestion des biens. M. Edwards est chef de la région de Peel Sud depuis 2005. Il est titulaire de plusieurs accréditations professionnelles, notamment les suivantes : spécialiste agréé en matière de biens, mécanicien de machines fixes de deuxième classe et exploitant d'installations de traitement des eaux usées de classe 4. M. Edwards est membre de l'American Water Works Association et siège à divers comités de l'AOE.

Robin Kind,

avocate générale et secrétaire générale (de mai 2003 à ce jour)

Robin Kind est membre du groupe juridique de l'Agence depuis novembre 1994. Avant de se joindre à l'AOE, elle a exercé sa profession dans le secteur privé à Toronto pendant plusieurs années dans les domaines du droit commercial, environnemental et des sociétés. Mme Kind a occupé le poste d'avocate générale adjointe à l'AOE de juillet 2000 jusqu'à ce qu'elle soit nommée avocate générale, en mai 2003.

Ilmari Komulainen,

vice-président des opérations par intérim – Sud de l'Ontario (de décembre 2010 à mars 2011)

Ilmari Komulainen s'est joint à l'AOE en 2003 à titre de chef des opérations, région de l'Est. Il était responsable de la supervision de l'ensemble des opérations et de l'entretien des installations, de même que du respect des exigences réglementaires. M. Komulainen possède 26 années d'expérience dans le secteur de l'eau et des eaux usées, ainsi que plusieurs années d'expérience dans les travaux publics municipaux. Il est ingénieur, diplômé de l'Université Queen's.

Nick Reid,

vice-président du développement des affaires

Nick Reid s'est joint à l'AOE en février 1995, avec à son actif 15 années d'expérience en consultation environnementale et en ventes techniques. Il a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'une culture du service à la clientèle au sein de l'AOE et a occupé des postes aux responsabilités croissantes au sein de la section du développement des affaires et des opérations. Pendant quatre ans, M. Reid a été directeur général des installations de Peel Sud et, pendant deux ans, directeur général de l'information avant d'assumer son rôle actuel au sein de la section du développement des affaires en février 2007. Il est membre de la direction de l'Agence depuis 2000.

George Terry,

vice-président des opérations – Nord de l'Ontario, Premières nations et systèmes intégrés

George Terry s'est joint à l'AOE dès sa création, en 1993. Il possède plus de 30 années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'eau et des eaux usées. M. Terry a occupé des postes de plus en plus élevés au sein de l'Agence, dont ceux de chef des opérations, de spécialiste en gestion des opérations, de vice-président, technologie de l'information et services techniques, de directeur de la recherche-développement opérationnelle et de directeur de la commercialisation et des ventes. Il est exploitant autorisé d'installations de traitement de l'eau et des eaux usées de classe 4 et gestionnaire agréé de biens matériels et d'immobilisations d'établissements. M. Terry est membre de l'Association canadienne des eaux potables et usées, de l'Ontario Water and Wastewater Works Association et du C-MORE Consortium de l'Université de Toronto.

Sandra Witlarge,

contrôleuse des finances

Sandra Witlarge s'est jointe à l'AOE en septembre 2000 à titre de chef des budgets et a été nommée contrôleuse en mai 2002. Avant d'entrer au service de l'AOE, elle a occupé divers postes financiers dans une grande société de fabrication. Mme Witlarge est comptable en management accréditée et examinatrice agréée en matière de fraudes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en études administratives.

Résultats et principales réalisations en 2011

L'année en bref

- ***Revenus de 139,5 millions de dollars***
- ***177 clients servis***
- ***457 installations exploitées***
- ***314 741 261 m3 d'eau traitée***
- ***385 655 855 m3 d'eaux usées traitées***
- ***768 employés***
- ***50 000 visiteurs de notre site Web en moyenne***
- ***46 941 heures de formation offertes à l'interne***

Participation des intervenants

Par le passé, l'AOE a consulté ses clients et les intervenants lors des réunions du comité de consultation de la clientèle et par l'entremise d'enquêtes. À l'automne 2011, l'AOE s'est associée au Innovolve Group afin d'utiliser une nouvelle technique novatrice favorisant la participation des intervenants clés. L'AOE a organisé deux tables rondes à l'intention de ses clients, des professionnels de l'industrie et des membres du personnel. Ces tables rondes avaient pour but d'accroître la participation du personnel et des intervenants externes afin d'améliorer la prestation des services de l'AOE. Lors de présentations et d'ateliers, les participants aux tables rondes ont fait part de leurs observations sur les tendances en matière de gestion de l'eau et dressé une liste de possibilités de leadership individuel et collectif dans le domaine de l'eau. Ils ont également discuté de la nouvelle vision de l'AOE, des possibilités d'innovation et des moyens d'unir leurs efforts afin d'atteindre des objectifs communs dans le domaine de l'eau.

Favoriser l'innovation dans l'industrie de l'eau

En 2011, les activités de l'AOE ont porté en grande partie sur le soutien de l'application de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* et la création de possibilités de mise à l'essai de technologies et de partenariats stratégiques pouvant mener à la commercialisation de ces technologies au sein de l'industrie de l'eau. Au cours de la dernière année, l'AOE a créé un comité des innovations chargé de favoriser le développement, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services de traitement et de gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux d'orage, et de faciliter l'établissement de liens entre les innovateurs et les municipalités. L'AOE a élaboré un processus interne d'évaluation servant à déterminer quelles technologies seront mises à l'essai. Toujours en 2011, l'AOE a passé en revue et évalué 51 entreprises indépendantes et technologies, ce qui a mené à la signature de 11 ententes (protocoles d'entente ou lettres d'intention) et à la mise à l'essai de plusieurs technologies dans des installations exploitées par l'Agence.

L'AOE a entrepris trois projets en collaboration avec ENBALA Power Networks. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un protocole d'entente. Ils portent sur la prestation de services de contrôle des réseaux et l'installation de turbosoufflantes pour les réseaux intelligents. Le troisième projet a été approuvé dans le cadre du programme Promotion des innovations en technologies de l'eau (PITE). Il est réalisé en collaboration avec ENBALA, APG, la ville de Thunder Bay et l'Université Lakehead et porte sur la mise en œuvre d'un vaste programme d'économie d'énergie ayant recours à une meilleure aération des stations de traitement des eaux usées et à la réduction des déchets d'exploitation produits par les stations de traitement de l'eau par membrane.

Depuis quelques années, l'AOE collabore avec ses clients afin d'optimiser les systèmes d'aération de leurs installations de traitement des eaux usées. Dans le cadre de ce projet permanent, on remplace les soufflantes traditionnelles par des turbosoufflantes de pointe et les systèmes d'aération traditionnels par des systèmes de membrane à fines bulles. Nous avons ainsi pu démontrer des économies d'énergie pouvant atteindre 30 % s'accompagnant d'une réduction des émissions, d'une amélioration des conditions de travail et d'une diminution des coûts d'entretien.

En 2011, la présidente-directrice générale de l'AOE a participé à une mission à Singapour organisée par le ministère du Développement économique et de l'Innovation (anciennement le ministère de la Recherche et de l'Innovation). Lors de cette mission, le gouvernement de l'Ontario a signé un protocole d'entente avec PUB, l'agence nationale des eaux de Singapour. Ce protocole établit une entente de collaboration en matière de recherche-développement et prévoit l'échange de connaissances et d'expertise afin d'appuyer les ressources de chaque territoire et d'élaborer des solutions à long terme d'envergure locale et internationale en matière de traitement, de gestion et de conservation de l'eau.

Jane Pagel, présidente-directrice générale de l'AOE, a été invitée à prendre la parole lors de la 6e exposition internationale et 3e conférence internationale sur les technologies de l'eau, l'énergie renouvelable et le contrôle de l'environnement (WATEC), qui ont eu lieu à Tel-Aviv, en Israël. Le thème de l'exposition et de la conférence était « De l'innovation à la mise en œuvre ». Près de 28 000 personnes provenant de 96 pays y ont assisté. En plus de mieux se faire connaître et d'étendre sa portée sur la scène internationale, l'AOE a profité de l'occasion pour nouer des liens utiles et faire du réseautage. Diverses entreprises spécialisées dans les technologies de traitement de l'eau et des eaux usées et deux entreprises de services publics israéliennes ont déclaré qu'elles souhaitaient collaborer avec l'AOE. De plus, une alliance avec la société nationale de l'eau d'Israël est en cours de formation.

Au cours de la dernière année, l'AOE a présenté des technologies émergentes à des représentants municipaux et d'autres intervenants de l'industrie de l'eau et des eaux usées lors de la première exposition *Technology Showcase*, qui a réuni 16 exposants et un groupe d'experts de l'industrie de l'eau. Les participants ont pu présenter leurs innovations et prendre connaissance des commentaires d'un groupe de représentants de l'industrie de l'eau. L'exposition a connu un franc succès, car elle était à guichet fermé. Plus de 110 invités représentant tous les secteurs de l'industrie y ont assisté.

Développement des affaires

L'AOE a dû relever des défis en 2011, car un grand nombre de ses clients ont décidé d'avoir recours à un processus d'approvisionnement concurrentiel afin de trouver un fournisseur pouvant répondre à leurs besoins en matière de services à moindre coût. Malgré cela, l'AOE a réussi à renouveler 38 contrats d'exploitation, d'entretien et de gestion (EEG) représentant des revenus annuels totaux de 13 millions de dollars. L'AOE n'a pas atteint tous ses nouveaux objectifs de développement, mais elle a haussé ses revenus d'exploitation de 4,4 millions de dollars, dont 1,3 million de dollars provenant de nouveaux contrats d'EEG. L'équipe des Services d'ingénierie de l'AOE a réalisé des ventes de 1,8 million de dollars, la majeure partie provenant de services professionnels de gestion de vastes projets d'expansion ou de construction d'infrastructures pour des réseaux d'eau et d'eaux usées. De plus, l'AOE a fourni des services évalués à 0,7 million de dollars au titre des systèmes de gestion des biens et de soutien à l'exploitation (AMOSS), mené à bien des projets de mise à l'essai de réseaux de distribution pour de nouveaux clients et optimisé et amélioré divers procédés de traitement de l'eau et des eaux usées. Enfin, le service de formation de l'AOE a fourni à des exploitants de réseaux d'eau et d'eaux usées de l'Ontario des services d'une valeur de 0,5 million de dollars.

Faits saillants de l'exploitation – Opérations efficientes et conformes

Première place en sécurité

La 40e conférence annuelle de la Water Environment Association of Ontario (WEAO) a eu lieu en avril 2011. Deux équipes de l'AOE – les Flangetastic Four, de la région de la baie Georgienne, et les Jets de Stratford – ont participé au défi opérationnel organisé lors de la conférence. Elles se sont classées au premier rang lors de quatre des cinq activités. Les Flangetastic Four ont remporté l'activité portant sur les réseaux de collecte, tandis que les Jets ont remporté les activités portant sur les analyses en laboratoire, les procédés et les pompes. Au classement général, les Jets ont terminé en première position et les Flangetastic Four, en troisième.

Ces deux équipes ont ensuite participé au Spring Fling Invitational Operations Challenge 2011 organisé par la New Jersey Water Environment Association (NJWEA) à Atlantic City. Les Jets de l'AOE ont terminé en première position au classement général et les Flangetastic Four, en deuxième. En raison de leur classement au défi organisationnel organisé lors de la conférence de la WEAO, les Jets de l'AOE ont été invités à participer à la conférence WEFTEC 2011, qui a eu lieu à Los Angeles. Il n'y avait que trois équipes canadiennes invitées. Les Jets se sont classés en 4e position dans leur division. En plus d'afficher ce résultat très honorable, ils ont remporté l'activité portant sur la sécurité et ont terminé en 2e position lors de l'activité portant sur les analyses en laboratoire.

Rangée arrière (de g. à dr.) : **Tim Swan, Richard Junkin, Marcel Misuraca, Dan Atkinson** *(vice-président, finances et services internes)*, **Doug Macham, Al Robdrup, Tom Nicol, Mike Paola et Denis Rau.**
Rangée avant (de g. à dr.) : **Jen Bitten, Mark McConachie**

Respect des exigences d'accréditation en vertu de la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

En vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, les clients municipaux de l'AOE doivent satisfaire aux exigences du Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable du MEO. L'AOE a continué d'aider ses clients à satisfaire à ces exigences. À la fin de 2011, les plans d'exploitation de 163 installations de traitement de l'eau exploitées par l'AOE ont été présentés à l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Environ 96 % des installations de traitement de l'eau exploitées par l'AOE ont obtenu l'agrément à portée limitée.

Inspections

Comme c'est le cas dans toutes les industries réglementées, l'organisme de réglementation effectue régulièrement des inspections pour déterminer si une organisation ou, dans le cas présent, une installation respecte les règlements provinciaux. Pour les réseaux d'eau, la Division des opérations et la Division de la gestion de la qualité de l'eau du MEO, ainsi que la Division de la protection et de la promotion de la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée effectuent ces inspections. Pour mesurer le rendement, l'AOE détermine le nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux pour le compte du MEO. En 2011, le MEO a effectué 223 inspections dans des installations de traitement de l'eau exploitées par l'AOE et un arrêté a été pris par un agent provincial. Toujours en 2011, 98,7 % des inspections ont entraîné l'attribution d'une note de plus de 90 % (61,3 % de ces installations ont obtenu une note de 100 %).

Rendement opérationnel

L'AOE est un fournisseur de services et n'est pas propriétaire des installations qu'elle exploite. Toutefois, elle surveille des indicateurs de rendement clés de l'industrie afin d'évaluer son rendement opérationnel et de déterminer les améliorations à apporter, notamment sur le plan de l'infrastructure, afin d'en faire profiter ses clients. L'AOE prend note des incidents à déclaration obligatoire comme les problèmes de contamination de l'eau, les avis de faire bouillir l'eau et les contournements aux installations de traitement des eaux usées. On trouvera plus de renseignements à ce sujet ci-dessous.

Problèmes de contamination de l'eau

Les problèmes de contamination de l'eau (PCE) se produisent lorsque les résultats des analyses de la qualité de l'eau potable, effectuées à diverses étapes des processus de traitement et de distribution, ne sont pas conformes aux normes provinciales. Le MEO a établi des normes pour quatre paramètres relatifs à l'eau potable : microbiologiques, chimiques, radiologiques et physiques. En 2011, le nombre de PCE relevé aux installations exploitées par l'AOE était inférieur au nombre enregistré en 2010.

Les PCE se sont produits surtout dans les régions du Nord et de l'Est, où l'Agence exploite davantage d'installations et de petits réseaux souterrains. Les PCE de nature microbiologique et chimique ont diminué de 7,7 % et de 37 % respectivement par rapport à 2010. Bien que le nombre de PCE de nature physique ait augmenté de 11,4 %, l'AOE a affiché une réduction globale de 12,7 %.

Avis de faire bouillir l'eau

Un avis de faire bouillir l'eau peut être émis par le médecin-hygiéniste lorsqu'il y a contamination de l'eau ou qu'un problème affecte un réseau d'eau potable. Cet avis indique qu'il faut faire bouillir l'eau pendant un certain temps afin d'éliminer les contaminants et d'assurer sa salubrité. En 2011, le nombre d'avis émis a diminué de 32 % par rapport à 2010. Tous les avis ont été émis à des fins préventives.

Contournements aux installations exploitées par l'AOE

Les installations sont conçues pour permettre un « contournement » lors de pluies abondantes, de fonte des neiges ou d'activités d'entretien prévues ou rectificatives. Les points de contournement ont été aménagés afin de protéger l'infrastructure (installation et réseau de collecte), y compris les processus biologiques de la station, et d'éviter que des biens privés ne soient endommagés. Le recours aux contournements est une pratique courante de la gestion des installations de traitement des eaux usées. C'est pourquoi un grand nombre de certificats d'autorisation établissent des paramètres de contournement, précisent les rapports qu'il faut présenter et définissent des limites. L'AOE a recours aux contournements le moins souvent possible et uniquement lorsqu'ils sont absolument nécessaires pour protéger l'intégrité du processus de traitement, pour des raisons de santé et de sécurité ou pour protéger des biens privés.

Les normes de présentation de rapports et d'échantillonnage ont été respectées pour tous les contournements qui ont eu lieu en 2011 et 99,6 % des contournements étaient attribuables à la quantité d'eau générée par une fonte rapide des neiges ou des pluies abondantes.

Occupational Health & Safety (OHS)

L'AOE attache la plus haute importance à la santé et à la sécurité de son personnel. Elle s'est engagée à établir un milieu de travail sain et sûr pour tous les employés et à prévenir les blessures et les maladies au travail. Elle a mis sur pied un vaste système de santé et sécurité au travail (SSST) et continue de favoriser et d'appuyer l'établissement d'une culture proactive de la santé et de la sécurité au travail. En 2011, l'AOE a continué de mettre l'accent sur cette question en organisant sa conférence annuelle des représentants en matière de santé et de sécurité et la semaine annuelle de la sécurité, qui coïncidait avec la journée nationale de la sécurité.

L'AOE s'est fixé comme objectif global de n'avoir aucun incident avec arrêt de travail (IAT). Pour ce faire, elle s'efforce d'accroître le nombre d'installations qui atteignent cet objectif. Bien qu'il y ait eu neuf IAT au sein de l'AOE au cours de la dernière année, 98,2 % des installations exploitées par l'Agence n'ont eu aucun IAT en 2011. L'Agence favorise l'instauration d'une culture de la santé et de la sécurité au travail grâce au programme OCWAmarine, qui reconnaît les employés et les groupes d'employés qui donnent l'exemple en matière de sécurité. Au cours de la prochaine année, l'AOE continuera d'appuyer l'instauration d'une culture au sein de laquelle tous les employés misent sur la sécurité et s'attendent à ce que leur lieu de travail soit sûr. L'Agence s'est engagée à utiliser son SSST, ainsi qu'à améliorer constamment ses programmes et procédés en poursuivant la mise en œuvre des stratégies de formation et de communication.

Rehausser le profil de l'AOE au sein de l'industrie

Pour mieux se faire connaître, l'AOE participe à des activités et des événements liés à l'assainissement de l'eau et joue un rôle actif au sein des associations de l'industrie de l'eau comme l'Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU), l'Ontario Water and Wastewater Association (OWWA) et la Water Environment Association of Ontario (WEAO). De plus, l'Agence continue de coordonner les travaux du Ontario Water Works Research Consortium (OWWRC), qui réunit des municipalités s'approvisionnant en eau potable dans le lac Ontario, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et des chercheurs universitaires. Le consortium s'est donné comme mission d'établir des liens entre les entreprises de services publics de ses membres, d'une part, et le gouvernement et les chercheurs universitaires, d'autre part, afin de faciliter la réalisation de recherches utiles pour les membres.

Gestion globale des risques (GGR)

L'Agence s'est engagée à établir un cadre pour s'assurer que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Un Programme de gestion globale des risques (PGGR) a été mis en œuvre afin de repérer et de gérer les risques et d'assurer la croissance et la réussite constantes de l'AOE. Tous les ans, le conseil d'administration approuve la politique de GGR et supervise l'approbation des risques de l'AOE et des priorités connexes. Le PGGR aide tous les secteurs d'activités à gérer des niveaux appropriés de tolérance au risque en suivant une démarche systématique pour la détermination, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et la déclaration des risques clés.

En 2011, les risques signalés ont été catalogués dans un registre en utilisant les catégories suivantes établies par l'American Water Works Association (AWWA) : risques stratégiques, risques opérationnels, risques liés au marché/aux affaires, et risques liés aux lois ou aux règlements. Tous les ans, l'Agence passe en revue les stratégies de gestion des risques et les mesures de contrôle connexes afin d'atténuer ou d'éliminer, de façon efficace, les menaces considérées comme graves.

La structure et le programme de gestion des risques établis par l'AOE sont conformes aux exigences de gestion des risques énoncées dans la mise à jour de la directive intitulée *Agency Establishment & Accountability Directive*.

Faire de l'AOE un excellent endroit où travailler

L'AOE est déterminée à favoriser l'excellence de son personnel. Elle s'est fixé comme objectif d'appuyer une main-d'œuvre qualifiée et motivée qui est prête à apprendre, à se perfectionner et à contribuer à la prestation de services fiables et efficients d'approvisionnement en eau propre et de traitement des eaux usées. Pour atteindre cet objectif, l'AOE s'est engagée à respecter les valeurs organisationnelles, à reconnaître le rendement de son personnel et à adopter un mode de gestion souple.

Par ailleurs, l'Agence attache la plus haute importance au recrutement et au maintien en poste d'employés hautement qualifiés et agréés. Nos employés jouent un rôle essentiel dans la prestation de services d'excellente qualité. Au cours de la dernière année, l'Agence a continué d'attirer, de former et de maintenir en poste les employés dont elle a besoin. Elle poursuivra dans cette voie à l'avenir.

Participation des employés

La participation des employés renvoie à leur engagement à l'égard de l'Agence, à la réalisation de ses objectifs, et à la satisfaction du personnel à l'endroit de la culture organisationnelle et du milieu de travail. Tous les deux ans, un consultant externe engagé par le gouvernement effectue un sondage confidentiel sur la satisfaction et la participation des employés de la fonction publique de l'Ontario (FPO). L'AOE participe à ce sondage.

L'Agence a communiqué les résultats du sondage de 2011 au personnel de l'AOE et a entrepris la mise en œuvre d'un plan d'action fondé sur ces résultats et sur les observations supplémentaires des employés. Soixante-quatre pour cent des employés de l'AOE ont répondu au sondage dans la province. Un niveau de participation allant de moyen à élevé a été attribué à 87 % des répondants. Le plan d'action sur la participation des employés vise à continuer d'améliorer la communication au sein de l'Agence, le perfectionnement professionnel et les pratiques de leadership, ainsi qu'à poursuivre la réduction des obstacles au rendement.

Planification de la relève et développement du leadership

L'AOE s'est fixé comme objectif de s'assurer qu'elle dispose des employés dont elle a besoin et que ceux-ci occupent les emplois requis pour dispenser des services de qualité. C'est pourquoi nous continuons d'attacher une grande importance à la planification de la relève et au développement du leadership. Le Programme de gestion de la relève de l'Agence prévoit divers moyens d'aider les participants à acquérir les connaissances et à développer les habiletés et les compétences requises en matière de leadership. L'AOE améliore ce programme pour s'assurer que ses capacités de leadership lui permettent de donner suite aux priorités opérationnelles actuelles et futures.

Les dirigeants de l'Agence continuent de participer au Programme de gestion du talent de la FPO et à suivre une formation au leadership adaptée aux besoins de l'AOE. En 2011, les cadres de l'Agence ont participé à une séance de leadership et de perfectionnement au cours de laquelle on a fait le point sur le rendement de l'AOE. L'Agence étoffe son programme de développement du leadership afin de répondre au large éventail de besoins en matière de perfectionnement des dirigeants actuels et futurs.

Diversité de la main-d'œuvre

L'AOE continue d'élargir son approche en matière de diversité afin de devenir un chef de file mondial qui est diversifié, équitable et accessible à tous les échelons. Nous continuerons d'intégrer la diversité à nos engagements à l'égard du leadership, à nos politiques, à nos programmes et à nos services.

Nous continuons de surveiller la façon dont nous nous acquittons de nos obligations et de passer en revue nos politiques pour nous assurer que nous respectons la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. En vertu de la Loi, tous les employés doivent suivre une formation sur la Norme pour les services à la clientèle.

Répondre aux besoins en matière d'eau

Répondre aux besoins des Premières nations en matière d'eau et d'eaux usées

L'AOE a participé au Programme des opérations de salubrité de l'eau (POSE), qui est financé par le gouvernement fédéral. Ce programme fournit des services de mentorat, de formation et d'aide aux Premières nations pour l'exploitation et l'entretien de leurs réseaux de traitement afin d'étoffer leurs connaissances et d'accroître leur capacité de traitement de l'eau et d'entretien de l'infrastructure dans leurs communautés. Au fil des ans, l'AOE a fourni des services au titre de la « responsabilité générale de l'exploitation » à 26 communautés des Premières nations dans le cadre du POSE. En 2011, l'Agence a fourni ces services à 11 communautés. De plus, elle a dispensé des cours de formation à des exploitants des Premières nations par l'entremise du POSE et les cours d'agrément des exploitants de réseau d'eau potable exigés par le gouvernement provincial.

Toujours en 2011, l'AOE a continué de fournir des conseils techniques et une aide d'urgence accessible 24 heures sur 24, à longueur d'année, aux communautés des Premières nations du Centre et du Sud de l'Ontario aux prises avec des problèmes liés à l'eau ou aux eaux usées. Ces services sont offerts aux Premières nations dans le cadre d'un programme financé par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) qui a vu le jour en 2007. En 2011, les EIU de l'AOE sont intervenues dans des communautés des Premières nations, ont effectué des évaluations et ont formulé leurs recommandations dans des rapports qui ont été présentés à ces communautés et à AADNC.

Les Services d'ingénierie de l'AOE mettent leur expertise à la disposition des Premières nations depuis 2001. Cette année-là, des représentants de l'Agence se sont rendus dans 120 communautés des Premières nations en Ontario afin d'évaluer leurs installations de traitement de l'eau et des eaux usées. Dans les rapports qu'ils ont produits, ils ont indiqué comment réduire les risques dans ces installations. AADNC a utilisé ces rapports pour régler les questions les plus pressantes dans les installations présentant les risques les plus élevés. Au début des années 2000, l'AOE a collaboré avec AADNC afin d'élaborer des normes applicables aux réseaux d'approvisionnement en eau de la province. Au cours des 10 dernières années, les Services d'ingénierie de l'AOE ont travaillé dans 20 communautés des Premières nations pour les aider à mettre en place un réseau d'approvisionnement en eau ou à mettre leur réseau à niveau. En 2011, les Services d'ingénierie ont aidé sept communautés des Premières nations à réaliser des études ou à concevoir ou à construire des installations.

Prête à répondre aux situations d'urgence provinciales liées à l'eau ou aux eaux usées

L'AOE fournit des services d'intervention en cas d'urgence liée à l'eau potable ou aux eaux usées survenant en Ontario. Pour s'assurer qu'elle est prête à intervenir lors de telles urgences, l'AOE a créé des équipes d'intervention d'urgence (EIU), qui sont dotées de matériel spécialisé. Ces équipes ont suivi une formation intensive et participé à des essais rigoureux dans le cadre de scénarios d'urgence à échelle réelle. En 2011, les EIU ont effectué leur première intervention liée aux eaux usées lorsqu'elles se sont rendues à Moose Factory, une communauté éloignée des Premières nations située sur les rives de la baie James. Elles ont pu mettre à l'épreuve leur capacité d'intervention en région éloignée et aider une communauté à régler les problèmes liés à son réseau d'eaux usées. Les EIU se sont livrées à d'autres activités, notamment l'installation d'un réseau d'approvisionnement en eau à l'occasion du Championnat international de labour dans le canton de Prescott-Russell et une évaluation d'urgence à Hornepayne.

Mesure du rendement

L'AOE utilise une démarche de planification axée sur les résultats pour mesurer le rendement et s'assurer que ses projets et processus respectent son orientation stratégique. Son équipe de haute direction et son conseil d'administration rédigent des rapports trimestriels permettant de suivre la mise en application des engagements établis dans le plan d'activités de l'Agence.

En plus des objectifs de rendement énoncés dans son plan d'activités, l'AOE surveille d'autres indicateurs de rendement clés (IRC) tant pour ses activités quotidiennes que pour les objectifs découlant de son mandat public. Le conseil de l'Agence a créé un « tableau de bord du conseil d'administration » où figurent des IRC portant sur le développement des affaires, le rendement financier, la santé et la sécurité, et la conformité environnementale. L'AOE comparera ces mesures à celles d'autres intervenants du secteur du traitement de l'eau et des eaux usées comme l'Ontario Municipal CAO's Benchmarking initiative (OMBI), le rapport sur les indicateurs de rendement de l'American Water Works Association (AWWA) et la National Water and Wastewater Benchmarking Initiative.

Sommaire du rendement en 2011

LÉGENDE ★ Dépassé ▼ Retard ✓ Atteint ✗ Non atteint

Stratégie	Objectif	Mesure du rendement en 2011		Résultat
Responsables de la santé publique et de l'environnement				
Chef de file en matière de protection de la santé publique et de l'environnement	1. Les installations de traitement de l'eau et des eaux usées obtiennent la note de 100 % en ce qui concerne la conformité.	• Augmentation constante du nombre d'installations de traitement de l'eau qui obtiennent la note de 100 % lors des inspections annuelles	▼	61,3 % des installations ont obtenu la note de 100 % lors des inspections (62,3 % en 2010). Bien que l'objectif n'ait pas été atteint, le résultat global des inspections est passé de 98 % en 2010 à 98,6 % en 2011.
		• Augmentation constante du nombre d'installations de traitement des eaux usées qui obtiennent la note de 100 % en ce qui concerne les limites d'effluents prévues par leur certificat d'autorisation	✗	99,4 % des installations ont respecté les limites d'effluents en 2011.
	2. Aucun incident avec arrêt de travail (IAT)	• Augmentation constante du nombre d'installations n'ayant aucun incident avec arrêt de travail	✗	98,2 % des installations n'ont eu aucun IAT.
	3. Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de conservation de l'énergie et de l'eau	• Réduction des coûts d'énergie de 2 % par année (ajustés aux prix) grâce aux projets pilotes en cours	✓	Le projet pilote de Peel a permis de réduire la consommation d'énergie de 2 % par rapport au niveau de référence.
La croissance par l'excellence du service				
Mettre l'accent sur les clients pour assurer une croissance viable à long terme	1. Contrats d'exploitation, d'entretien et de gestion (EEG) conclus avec des municipalités et des sociétés minières	• Revenus de 2,1 millions de dollars générés par les contrats d'EEG	✗	• 64 % de l'objectif a été atteint.
	2. Croissance naturelle du chiffre d'affaires généré par la clientèle existante	• Revenus de 18,3 millions de dollars provenant des ventes à la clientèle existante.	✓	
	3. Mettre l'accent sur les plans d'immobilisations des clients, y compris les plans de viabilité	• Des plans d'immobilisations uniformisés sont remis à tous les clients.	✓	
Une organisation rationnelle et efficace				
Une organisation rationnelle et efficace	1. Investir dans des outils opérationnels	• Aucune interruption du flux de données pendant le remplacement des logiciels	✓	
		• Réduire le nombre de registres divers	✓	
	2. Améliorer les processus financiers	• Réduire de 30 % le nombre de débiteurs en souffrance (61 jours)	▼	• éduction de 28 % du nombre de débiteurs en souffrance depuis plus de 60 jours
	3. Optimiser les opérations	• Effectuer 12 examens des procédés ou de la consommation d'énergie	★	• 16 examens des procédés effectués en 2011

Le rendement en chiffres

Conformité

Inspections du MEO et arrêtés pris par des agents provinciaux

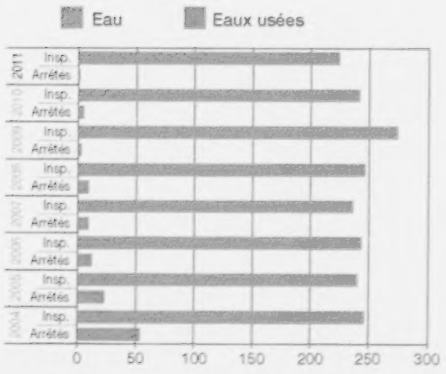

Santé et sécurité au travail
Incidents avec arrêt de travail

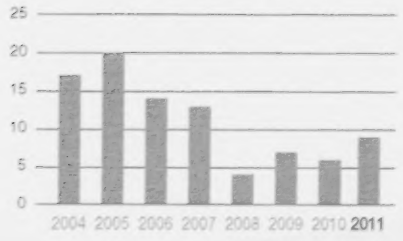

Santé et sécurité au travail
Nombre total de journées perdues

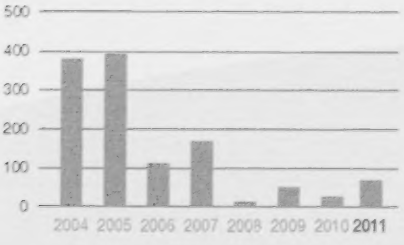

Types de problèmes de contamination de l'eau aux installations exploitées par l'AOE

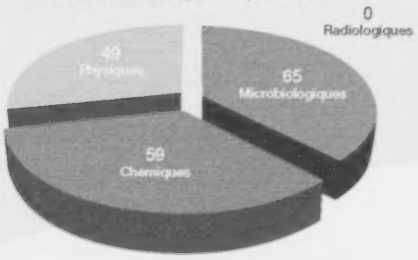

Rendement opérationnel

Nombre d'installations exploitées par l'AOE

Bénéfice net total *(en millions de dollars)*

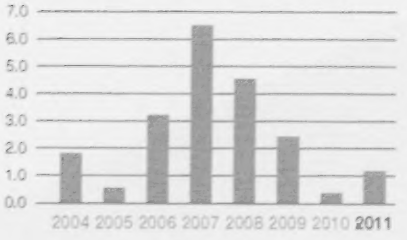

Revenu brut généré par l'exploitation et les travaux majeurs d'entretien *(en millions of dollars)*

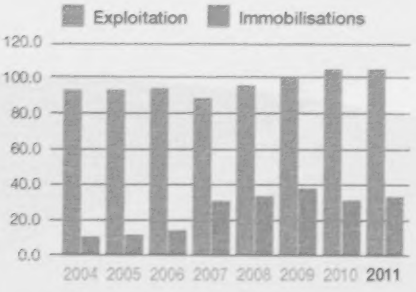

Projets d'avenir

L'Agence entend être un chef de file en matière de conformité, d'innovation et d'excellence opérationnelle. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, elle mettra l'accent sur trois grandes priorités : la conformité ultime, le développement des affaires et l'innovation et les mesures nécessaires pour être une organisation rationnelle et efficace.

Conformité ultime

L'AOE est toujours à l'affût de moyens d'atteindre cet objectif et d'être un chef de file en matière de rendement opérationnel. Au cours des prochaines années, elle continuera d'améliorer sa conformité opérationnelle et de veiller à la santé et à la sécurité de son personnel. De plus, un grand nombre de processus et d'outils opérationnels de l'Agence seront améliorés afin de répondre aux besoins des clients et des entreprises de façon efficace. L'AOE investira des sommes importantes afin de mettre sur pied une plate-forme de données entièrement intégrée.

Développement des affaires et innovation

À compter de 2012, l'Agence mettra l'accent sur le développement des affaires en haussant ses ventes découlant de contrats d'EEG en Ontario, en offrant le plus grand nombre possible de nouveaux services à ses clients et en cherchant des débouchés à l'extérieur de l'Ontario.

Pour appuyer la vision ayant pour but de faire de l'Ontario le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance et faciliter l'application de la Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau, l'AOE s'efforcera de faire progresser la recherche-développement portant sur les technologies de traitement de l'eau et des eaux usées et de favoriser l'innovation et le transfert de technologies. Elle a déjà commencé à mettre en œuvre un processus d'acceptation et d'évaluation de technologies. Elle continuera de trouver et de mettre à l'essai de nouveaux procédés et de nouvelles technologies qui favorisent la croissance de l'industrie de l'eau et répondent aux besoins de ses clients. De plus, elle formera des partenariats stratégiques avec les intervenants de l'industrie en réalisant des projets axés sur les nouvelles technologies.

Une organisation rationnelle et efficace

L'Agence s'est engagée à rendre ses opérations plus efficaces. Pour ce faire, elle améliorera l'efficience des installations de ses clients en mettant davantage l'accent sur l'optimisation des procédés et la gestion de l'énergie. L'AOE continuera de chercher des moyens d'accroître l'efficience de ses activités et de ses processus opérationnels et mettra en œuvre les mesures recommandées à l'issue des examens des processus et de la consommation d'énergie. Elle collaborera avec ses clients afin d'évaluer leurs installations et leur fournira des solutions de nature opérationnelle permettant de rendre les installations plus efficaces et de réduire les coûts.

En outre, l'Agence lancera plusieurs initiatives afin de devenir un chef de file mondial de la formation dans le domaine de l'eau. Elle fournira des services de formation opérationnelle dans le cadre de programmes internes et externes et de programmes dispensés à l'extérieur de la province.

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise

En sa qualité de chef de file de la prestation de services à l'industrie de l'eau en Ontario et à titre d'organisme du ministère de l'Environnement, l'AOE attache une très grande importance à la protection de l'environnement et à la santé publique. L'Agence a toujours joué un rôle actif au sein des collectivités qu'elle sert. Elle sait que ses activités et celles de ses employés ont une incidence sociale, environnementale et économique.

En 2011, dans le but de donner un élan stratégique à son approche en matière de responsabilité sociale, l'AOE a mis sur pied une équipe de la responsabilité sociale formée d'employés représentant tous les échelons de l'Agence. En s'inspirant du guide de mise en œuvre en matière de responsabilité sociale d'entreprise d'Industrie Canada et du modèle « planification, exécution, contrôle et amélioration », l'équipe a consulté les intervenants, y compris les employés et les clients, afin de définir un mandat en matière de responsabilité sociale et un énoncé de valeurs et de déterminer sur quelles questions il fallait se concentrer.

Énoncé de valeurs en matière de responsabilité sociale

Pour s'acquitter de sa mission, qui consiste à faire preuve d'excellence dans la prestation de services sûrs, fiables et efficients d'approvisionnement en eau propre, l'AOE s'est engagée à apporter une contribution positive à la vie de ses employés, des collectivités qu'elle sert et des générations futures. Nous estimons pouvoir jouer un rôle important à l'échelle mondiale en appuyant des solutions novatrices et durables pour le traitement de l'eau et en facilitant l'accès à des installations d'assainissement de l'eau.

L'AOE respectera ces engagements en :

- partageant son expertise en matière d'eau par l'entremise de programmes de formation et de partenariats;
- soutenant les collectivités qu'elle sert et en y faisant des investissements;
- offrant des solutions novatrices durables pour l'approvisionnement en eau propre et la protection de l'environnement;
- créant un milieu de travail où les employés sont soutenus et habilités à prendre des décisions ainsi qu'à maximiser leur potentiel.

Principaux secteurs d'intervention

Le bureau de la présidente-directrice générale et la haute direction appuient l'équipe de la responsabilité sociale et les mesures qu'elle met en œuvre. Un atelier a été organisé pour définir ce que la responsabilité sociale représente pour l'AOE. En se fondant sur les résultats de cet atelier ainsi que sur les observations des intervenants et du personnel, l'équipe a cerné cinq secteurs d'intervention :

- Soutien des collectivités – Apporter une contribution positive aux collectivités grâce au bénévolat, à la collecte de fonds et à la participation aux activités communautaires.
- Formation et sensibilisation – Sensibiliser les intervenants à la conservation de l'eau et aux enjeux de l'industrie du traitement de l'eau.
- Durabilité de l'environnement – Veiller à ce que les activités améliorent la durabilité de l'environnement en mettant l'accent sur la conservation, la gestion de l'énergie et l'écologisation du milieu de travail.
- Participation des employés – Faire de l'AOE un excellent endroit où travailler et investir dans le personnel.
- Innovation – Accroître la valeur de l'industrie du traitement de l'eau en mettant à l'essai de nouvelles technologies qui facilitent l'approvisionnement en eau propre pour tous.

Réalisations en matière de responsabilité sociale en 2011

Soutien des collectivités

Bénévolat

Malgré leur horaire de travail chargé, les employés prennent le temps d'organiser des visites d'installations pour des groupes communautaires et des écoles afin de les renseigner sur les procédés de traitement et les effets des gestes posés par le public sur les réseaux d'eau et d'eaux usées. Nous participons activement à des activités communautaires, y compris les festivals de l'eau potable, les concours de labour et les collectes de fonds pour les organismes de bienfaisance, afin de sensibiliser le public aux questions liées à l'eau et à la conservation. L'AOE a participé à 34 activités communautaires en 2011.

Toujours en 2011, l'AOE a soutenu les festivals de l'eau de Peel et de la région d'Essex et y a participé. Ces festivals annuels permettent aux enfants de se renseigner sur l'eau et l'environnement en se livrant à des activités portant sur la conservation de l'eau, la protection, les sciences et la technologie. Le festival de Peel comprenait une journée de plaisir en famille et des activités d'information en plein air pour les personnes de tout âge.

Contributions philanthropiques

Chaque année, les employés de l'AOE recueillent des fonds pour le compte d'organismes de bienfaisance locaux, provinciaux et nationaux afin de venir en aide à des personnes et d'édifier des collectivités saines et dynamiques. L'AOE coordonne des activités de collecte de fonds au profit de Centraide et du Front commun pour la santé, qui soutient 16 organismes ontariens de bienfaisance dans le secteur de la santé. En 2011, l'AOE a recueilli un montant parmi les plus élevés de son histoire lors de sa collecte de fonds pour Centraide. En effet, grâce à la générosité de son personnel et d'un grand nombre de ses fournisseurs, l'Agence a dépassé son objectif et recueilli deux fois plus d'argent que prévu, soit plus de 20 000 $. L'AOE a également recueilli plus de 14 000 $ pour le Front commun pour la santé.

Par ailleurs, l'AOE a organisé une collecte d'aliments pour venir en aide aux personnes dans le besoin au sein des nombreuses collectivités que nous servons. Notre objectif était de recueillir au moins un article par employé de l'Agence, ce qui représenterait environ 700 boîtes de conserve,

contenants de jus, boîtes de soupe, de haricots, de thon, de céréales, de fruits et de légumes et pots de beurre d'arachide, pour ne nommer que quelques denrées de base. Nous avons dépassé notre objectif et recueilli 1 459 articles pour des collectivités dans le besoin.

Durabilité de l'environnement

Réacheminement des déchets

En 2011, l'équipe d'action écologique du bureau principal a déterminé que l'on pourrait placer des bacs verts dans les aires où les employés de ce bureau mangent afin de recueillir les matières biologiques et d'éviter qu'elles ne soient envoyées dans un dépotoir. Un grand nombre d'installations et de clients de l'AOE participent à des activités de réacheminement des déchets. Par exemple, l'AOE et la région de Peel ont recyclé 15 tonnes de métal, plus de 3 000 ampoules fluorescentes, 1 400 lb de carton, 3 000 litres d'huile, 3 600 lb de papier et 3 000 lb de bois, ce qui a permis de réduire considérablement la quantité de déchets envoyés dans les dépotoirs.

Utilisation de papier

L'AOE est consciente des effets de l'utilisation de grandes quantités de papier sur l'écosystème. La fabrication de papier requiert la coupe d'arbres, l'utilisation de produits chimiques et la consommation d'énergie et d'eau. Le bureau principal de l'AOE utilise uniquement du papier recyclé et recommande aux employés d'imprimer recto verso les documents internes et les rapports destinés aux clients. De plus, l'Agence a mis en place un système qui oblige les employés à se rendre à l'imprimante pour faire imprimer leur document. Ce système réduit le nombre de documents laissés de côté et réimprimés. L'AOE s'est fixé comme objectif de réduire la quantité de papier utilisée de 10 % en 2011. Sa consommation de papier a diminué de 25 % depuis 2009. Grâce aux technologies modernes et aux appareils électroniques, il n'est plus nécessaire d'imprimer les documents utilisés pour les réunions. Le conseil d'administration de l'Agence donne l'exemple et n'a utilisé presque aucun document imprimé pour ses réunions en 2011.

Le recyclage du papier est un autre moyen d'atténuer les effets de la fabrication du papier. Au bureau principal et dans les bureaux régionaux et locaux, tous les employés ont des bacs bleus près de leur bureau afin de recycler le papier. De plus, des boîtes de collecte des documents confidentiels ont été placées dans des endroits pratiques.

Réduire notre empreinte carbone

L'AOE n'a pas défini de moyens de mesurer son empreinte carbone. Toutefois, nous prenons des mesures pour réduire le nombre de voyages d'affaires. Nous sommes présents partout dans la province et un grand nombre d'employés se déplacent tous les jours pour leur travail ou pour répondre aux besoins des clients. L'AOE a acheté du matériel de vidéoconférence et dispensé la formation nécessaire afin que les employés puissent tenir des réunions à distance et n'aient pas à se déplacer autant. Par ailleurs, l'AOE appuie le télétravail et donne la possibilité à des employés de travailler à la maison, ce qui réduit leurs déplacements quotidiens. Les frais de déplacement de l'Agence ont diminué de plus de 11,2 % par rapport à 2010. L'AOE établit des objectifs en ce qui concerne son empreinte carbone afin de réduire le plus possible ses émissions de carbone.

Collaboration avec les clients

L'an dernier, l'AOE a collaboré avec son plus gros client, la région de Peel, afin de réaliser un projet pilote de gestion de l'énergie visant à réduire la consommation d'énergie de 2 %. Cet objectif a été atteint. L'Agence demeure déterminée à collaborer avec ses clients pour les aider à gérer et à réduire leur consommation d'énergie au cours de la prochaine année.

Formation et sensibilisation

Journée mondiale du contrôle de l'eau

L'AOE est un partenaire officiel de la Journée mondiale du contrôle de l'eau (JMCE) pour l'Ontario. Ce programme international sensibilise le public à la protection des ressources en eau du monde et l'encourage à jouer un rôle à cet égard. Il encourage les citoyens à participer à la surveillance de leurs masses d'eau locales et à communiquer les résultats sur le site Web de la JMCE. L'AOE a mis des trousses d'analyse à la disposition des collectivités où elle est présente dans la province. De plus, des membres du personnel ont visité des écoles, des festivals, des organismes et des collectivités pour faire connaître la JMCE.

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'Agence ontarienne des eaux observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour sauvegarder ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et mis en place des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière qu'elle diffuse est fiable, conformément aux règlements de l'Agence. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion. Les rapports sont présentés au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son Comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe qui s'y rapporte, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement de les approuver.

Le vérificateur général a examiné les états financiers. Il a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

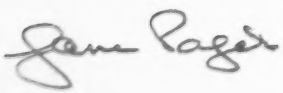

Jane Pagel
Présidente-directrice générale

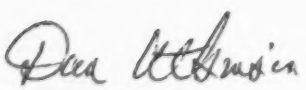

Dan Atkinson
Vice-président, finances et services internes

Toronto (Ontario)
Le 12 avril 2012

Analyse financière

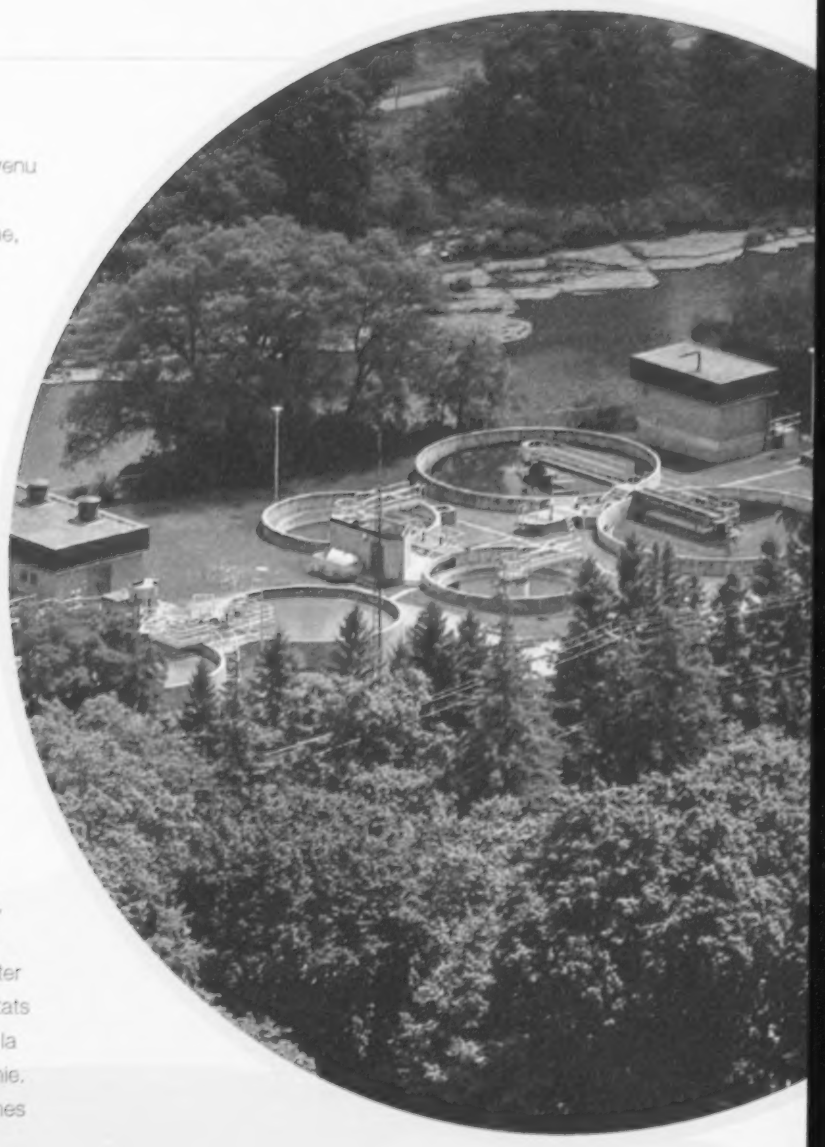

L'économie de l'Ontario s'est remise lentement de la récession en 2011. Au début de l'année, le désastre survenu au Japon a eu une incidence considérable sur la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile. Ce problème, conjugué à la faible croissance de l'économie des États-Unis et d'autres pays, a ralenti la baisse du taux de chômage en Ontario. Comme le taux de chômage demeure élevé et qu'il continue de réduire l'assiette fiscale de nos clients municipaux, ceux-ci reportent la réalisation de projets d'entretien de grande envergure. De plus, des pressions continuent de s'exercer sur l'Agence afin qu'elle réduise le plus possible ses hausses de tarifs.

Dans le passé, l'AOE a conservé ses clients parce qu'un grand nombre d'ententes ont été renouvelées sans qu'il y ait d'appel d'offres. Toutefois, au cours des dernières années, des clients ont eu recours à un processus d'approvisionnement concurrentiel et lancé des demandes de propositions. En outre, l'AOE continue de livrer concurrence aux municipalités qui entendent exploiter elles-mêmes leurs réseaux afin de réaliser des économies. Ainsi, le non-renouvellement, à la fin de 2010, du contrat conclu avec la ville d'Orangeville et la décision prise par la ville de North Bay, au milieu de 2011, d'exploiter elle-même ses réseaux ont eu une incidence sur les résultats de l'Agence. L'AOE s'est efforcée d'atténuer les effets de la résiliation des contrats en prenant des mesures d'économie. Toutefois, certains coûts payés d'avance, comme les primes d'assurance, n'ont pu être recouvrés.

En 2011, l'AOE a été le partenaire retenu à l'issue de la demande de propositions portant sur l'exploitation des réseaux d'approvisionnement en eau du lac Huron et de la région d'Elgin. Elle a conclu une entente de cinq ans d'une valeur de 35,1 millions de dollars pour l'exploitation de ces réseaux. Cette entente, qui entre en vigueur le 1er juillet 2012, peut être renouvelée pour cinq années de plus.

Les résultats financiers obtenus par les services de l'ingénierie, de la formation et de la gestion d'actif ont été inférieurs aux prévisions. La résiliation de contrats d'exploitation et d'entretien a eu une incidence négative sur les services offerts par le groupe de la gestion d'actif. De plus, les groupes de l'ingénierie et de la formation ont affiché un faible rendement en raison du report de l'entrée en vigueur de contrats et de la réduction du nombre de cours offerts. Malgré les mesures de limitation des coûts qui ont été prises, les pertes de revenus n'ont pu être contrebalancées.

Bilan

L'actif net de l'Agence s'est élevé à 185,8 millions de dollars en raison du bénéfice net affiché à la fin de l'année, qui comprend des revenus de 1,1 million de dollars provenant des activités de financement. Le total des actifs s'établissait à 215 millions de dollars au 31 décembre 2011. Les liquidités et les placements de l'AOE demeurent élevés et l'Agence n'a aucune dette.

Revenus

La résiliation de contrats en 2011 a eu une incidence considérable sur les revenus de l'AOE découlant des services d'exploitation et d'entretien. L'Agence a accusé une perte totale annualisée de 5 millions de dollars. Toutefois, cette perte de revenus a été contrebalancée en partie par la modification des tarifs prévus dans les contrats d'exploitation et par les revenus générés par les nouveaux contrats d'exploitation et d'entretien. En 2011, l'Agence a continué de fournir d'importants services auxiliaires et d'entretien à ses clients. Les revenus générés par ces services ont augmenté de 7 % par rapport à 2010. Par contre, les revenus générés par les services d'experts-conseils ont diminué de 18 % par rapport à 2010. Les revenus provenant des Services d'ingénierie sont demeurés à 1,8 million de dollars, mais ceux des groupes de la gestion d'actif et de la formation ont diminué et se sont chiffrés à 0,7 million et à 0,5 million de dollars respectivement.

Malgré cela, l'Agence demeure optimiste quant aux possibilités de croissance de ses services d'experts-conseils, car le déplacement de ces services en 2012 pour les rapprocher des installations exploitées permettrait de mieux servir les clients actuels et les nouveaux clients.

Charges

Les augmentations au titre des salaires et des avantages sociaux sont fondées sur les conventions collectives et les mesures prises pour assurer un financement adéquat des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite. Les autres charges de fonctionnement ont diminué de 2,3 % par rapport à l'an dernier en raison surtout de la baisse des coûts d'électricité découlant des modifications contractuelles, qui excluent ces coûts, et de la résiliation de contrats. De plus, la modification des produits chimiques utilisés et des doses employées aux fins de l'optimisation des procédés a entraîné une baisse nette des coûts liés à ces produits. Enfin, l'utilisation accrue des audioconférences et des vidéoconférences a permis à l'Agence de continuer de maîtriser ses dépenses discrétionnaires. En 2011, les frais de déplacement ont diminué de 11 % par rapport à l'année précédente.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont augmenté légèrement par rapport à ceux de 2010. Le portefeuille de placements est composé d'espèces, de dépôts à terme et de prêts à échéances variables. La portion la plus importante du portefeuille de placements est constituée d'un prêt consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier dont le taux d'intérêt est lié aux taux du marché. Comme les taux d'intérêt ont augmenté de 46 points de base, les revenus d'intérêt générés par ce portefeuille ont augmenté de 0,55 million de dollars. Cette augmentation a permis à l'Agence de contrebalancer la baisse des taux d'intérêt applicables à ses dépôts à terme, qui représente 65 % du solde de trésorerie. À mesure que les dépôts arrivaient à échéance, les fonds ont été réinvestis et les taux d'intérêt offerts étaient inférieurs à ceux de 2010. Le nombre de prêts en cours continue de diminuer à mesure qu'ils arrivent à échéance. Tous les prêts seront échus d'ici décembre 2018.

Avantages indirects

Conformément à la directive sur les avantages indirects publiée le 1er juin 2011 par le Conseil de gestion du gouvernement, nous confirmons par les présentes que 13 employés ont fait l'objet des considérations particulières suivantes en 2011 : accès à Internet à domicile, services téléphoniques à domicile et stationnement. Ces considérations ont été accordées aux employés en raison de leur travail. Les dossiers d'analyse requis ont été présentés et les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Rapport du vérificateur

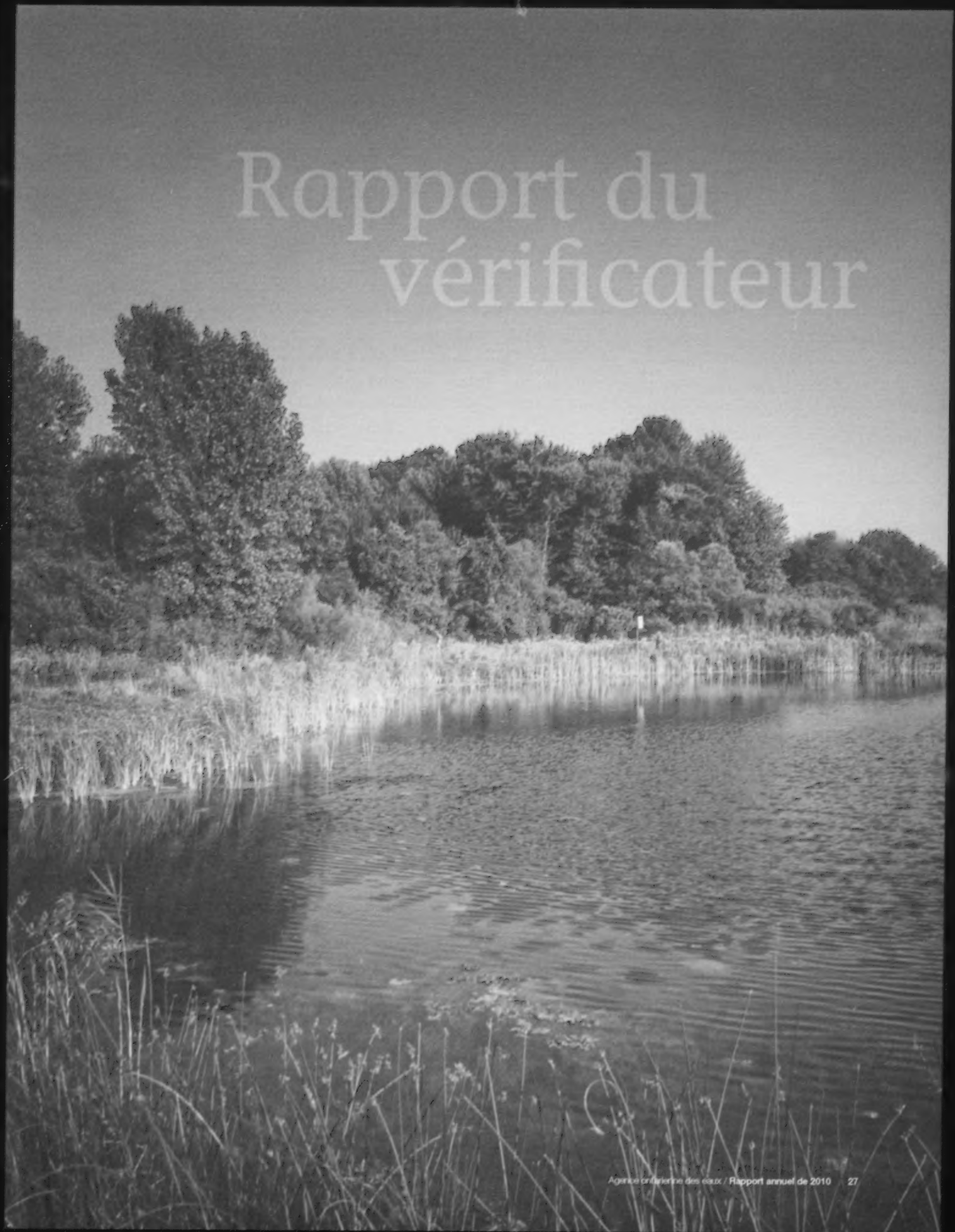

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur indépendant

**À l'intention de l'Agence ontarienne des eaux,
du ministre de l'Environnement
et du ministre des Finances**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent les bilans au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2012

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*	1er jan. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Actifs			
Actif à court terme:			
Placements de fonds liquides et à court terme *(note 4)*	**37 312**	45 307	50 171
Débiteurs, montant net			
Municipalités et autres clients	**21 280**	17 203	24 510
Ministère de l'Environnement	**154**	414	360
Taxe de vente harmonisée à percevoir	**1 860**	2 381	1 229
Charges payées d'avance	**318**	3 534	3 223
Portion à court terme des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées *(note 3)*	**874**	786	762
	61 798	69 625	80 255
Actif à long terme			
Dépôts à terme *(note 4)*	**22 431**	16 702	5 031
Sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées *(note 3)*	**3 712**	4 597	5 432
Prêt en cours – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier *(note 4c)*	**120 000**	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net *(note 6)*	**7 095**	5 433	4 570
	153 238	146 732	135 033
Total des actifs	**215 036**	216 357	215 288

Bilan - Passifs et actif net

Au 31 décembre 2011

(en milliers de dollars)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*	1er jan. 2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Passifs et actif net			
Passif à court terme :			
Créditeurs et charges à payer	**16 310**	18 678	16 878
Portion à court terme des avantages sociaux futurs *(note 10a)*	**2 598**	2 996	2 660
	18 908	21 674	19 538
Passif à long terme :			
Cotisations municipales à payer *(note 5)*	**252**	252	252
Avantages sociaux futurs *(note 10a)*	**10 121**	10 112	9 943
	10,373	10 364	10 195
Actif net :			
Actif net non affecté	**185 755**	184 319	185 555
Éventualités *(note 9)*			
Total des passifs et de l'actif net	**215 036**	216 357	215 288

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos en 2011	*(en milliers de dollars)*	
	2011	2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	**137 417**	136 219
Droits	**2 370**	2 447
Total des revenus d'exploitation	**139 787**	138 666
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux *(notes 10a et 10b)*	**62 944**	61 315
Autres charges de fonctionnement	**76 195**	77 820
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 218**	1 787
Total des charges de fonctionnement	**141 357**	140 921
Insuffisance des revenus par rapport aux charges – Exploitation des services publics	**(1 570)**	(2 255)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les placements, les prêts en cours et les installations en cours de construction	**2 777**	2 712
Total des revenus de financement	**2 777**	2 712
Charges de financement :		
Charges d'administration des prêts	**32**	32
Amortissement des immobilisations	**60**	60
Total des charges de financement	**92**	92
Excédent des revenus sur les charges – Financement	**2 685**	2 620
Excédent des revenus sur les charges	**1 115**	365
Solde d'ouverture, actif net	**184 318**	185 555
Redressement de l'actif net *(note 8)*	**322**	(1 601)
Solde de clôture, actif net	**185 755**	184 318

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	*(en milliers de dollars)*	
	2011	2010 *(chiffres retraités, note 2)*
Rentrées provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	**(1 570)**	(2 255)
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 218**	1 787
Hausse des charges pour les avantages sociaux futurs	**(389)**	505
	259	37
Variation du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Débiteurs	**(3 296)**	6 101
Charges payées d'avance	**3 216**	(311)
Créditeurs et charges à payer	**(2 368)**	1 800
	(2 449)	7 590
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	**(2 190)**	7 627
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Intérêt reçu	**2 777**	2 712
Remboursement du capital sur prêts	**797**	811
Hausse des dépôts à long terme	**(5 729)**	(11 671)
Charges de financement	**(32)**	(32)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement	**(2 187)**	(8 180)
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
Immobilisations corporelles acquises	**(3 940)**	(2 710)
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net *(note 8)*	**322**	(1 601)
Diminution des liquidités	**(7 995)**	(4 864)
Solde d'ouverture, placements de fonds liquides et à court terme	**45 307**	50 171
Solde de clôture, placements de fonds liquides et à court terme	**37 312**	45 307

Notes afférentes aux états financiers

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment :

- à aider les municipalités à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées contre recouvrement des coûts, en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services requis;
- à financer, à construire et à exploiter des installations de traitement de l'eau et des eaux usées pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- à fournir ces services pour protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer les politiques provinciales en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif (NCSP-OSBL) prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). C'est la première fois que l'Agence prépare ses états financiers conformément aux NCSP-OSBL. Auparavant, les états financiers étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR canadiens). Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après. La note 2 indique les effets de la transition des PCGR canadiens aux NCSP-OSBL sur l'actif net et le rendement financier.

a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont des placements très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus un an.

b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciels	2 à 9 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Constatation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tels qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts, auxquels s'ajoutent le taux de marge ou le recouvrement des coûts, ainsi que des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients dépassant le cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, ils incluent une marge prédéterminée sur coût de revient.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif (NCSP-OSBL) exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. MODIFICATION DE LA MÉTHODE COMPTABLE

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'adoption des normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif a nécessité le retraitement des chiffres portant sur les actifs, l'actif net, le bénéfice net et les flux de trésorerie, car ces normes sont appliquées de façon rétroactive. L'actif net à la date de transition (le 1er janvier 2010) a été retraité comme suit :

	2010 *(en milliers de dollars)*
Solde d'ouverture de l'avoir de l'Ontario, PCGR canadiens, 1er janvier 2010	185 649
Retrait de la réévaluation à la juste valeur des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées	94
Solde d'ouverture de l'actif net, PCGR canadiens, 1er janvier 2010	185 555

Le rapprochement du bénéfice net déclaré dans les états financiers de 2010 de l'Agence et de l'excédent des revenus sur les charges, conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes sans but lucratif, se présente comme suit :

	2010 *(en milliers de dollars)*
Bénéfice net, PCGR canadiens, 2010	346
Plus l'amortissement des sommes à recevoir sur les investissements dans les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, selon la valeur nominale au lieu de la juste valeur	19
Excédent des revenus sur les charges, PCGR canadiens	365

3. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui situent les taux d'intérêt entre 5,96 % et 10,52 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

(Période de 12 mois commençant en janvier)	*(en milliers de dollars)*
2012	874
2013	761
2014	782
2015	675
2016	603
Par la suite	891
	4 586
Moins : Tranche échéant à court terme	(874)
	3 712

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau, terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Au 31 décembre 2011, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font actuellement l'objet de discussions au sein des divers ordres de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude considérable qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. À compter de la date à laquelle le prêt a été classé dans la catégorie des créances douteuses (le 1er janvier 2006), l'Agence a cessé d'accumuler les revenus d'intérêt, qui s'élèvent à 9,5 millions de dollars.

Outre la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas d'autres provisions établies pour les sommes à recevoir sur les investissements.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Placements de fonds liquides et à court terme

L'Agence a 59,7 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des certificats de placement garanti (CPG). Ce montant est réparti comme suit :

	(en milliers de dollars)
Dépôts bancaires	20 610
CPG venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 2,11 % à 2,20 %)	16 702
Placements de fonds liquides et à court terme	37 312
CPG venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,35 % à 2,40 %)	22 431
	59 743

La juste valeur des placements de fonds liquides et à court terme approche leur valeur comptable.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier.

c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti un prêt de 120 millions de dollars à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier dont le taux d'intérêt est variable et est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont sensibles aux taux d'intérêt en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt créent un risque de flux de trésorerie.

d) Autre

Sauf les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou d'autre prix sur ses instruments financiers.

5. COTISATIONS MUNICIPALES À PAYER

Au 31 décembre 2011, l'Agence détenait, pour le compte de municipalités, des fonds de 0,3 million de dollars (2010 – 0,3 million de dollars). Ces fonds sont inclus dans les placements de fonds liquides et à court terme.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Chiffres nets 31 déc. 2011**	Chiffres nets 31 déc. 2010
Logiciels	5 838	4 814	**1 024**	553
Systèmes informatiques	3 653	1 402	**2 251**	1 280
Mobilier et agencements	1 843	1 779	**64**	96
Matériel roulant	3 998	1 816	**2 182**	2 188
Matériel informatique	10 289	8 999	**1 290**	1 067
Machines et matériel	1 014	738	**276**	224
Améliorations locatives	6 787	6 779	**8**	25
	33 422	26 327	**7 095**	5 433

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations d'un montant maximal de 13,6 millions de dollars pour les exercices 2013 à 2018 afin de moderniser son infrastructure de technologie de l'information.

7. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2012	1 660
2013	1 072
2014	810
2015	799
2016	759
Par la suite	2 525
	7 625

8. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture du surplus d'apport a été fourni par la province sous forme de la valeur comptable de l'actif net supérieure aux obligations prises en charge.

Le redressement du solde d'ouverture est attribuable aux réparations et à l'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances au titre de l'aide provinciale qui avaient été prévues avant la création de l'Agence. Tout montant recouvré figure dans ce poste.

9. ÉVENTUALITÉS

a) Litiges

L'Agence est défenderesse d'un certain nombre d'actions en justice. La plupart de ces actions sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 $ et 100 000 $, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à l'action et la nature de l'action. On ne peut déterminer pour l'instant l'issue de ces actions en justice.

b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada et une de 8 millions de dollars auprès de BMO. L'Agence les a utilisées pour accorder des lettres de crédit de 6,9 millions de dollars à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien. Au 31 décembre 2011, aucun montant n'avait été prélevé sur ces lettres de crédit.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 12,7 millions de dollars (2010 – 12,6 millions de dollars), dont un montant de 2,6 millions (2010 – 3,0 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2011 était de 1,6 million de dollars (2010 – 2,1 millions de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 2,1 millions de dollars (2010 – 2,1 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis en date du 31 décembre 2010 par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2011 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont pas des actifs, ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence, de 3,5 millions de dollars (2010 – 3,1 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

i) L'Agence a reçu des revenus de 2,6 millions de dollars (2010 – 2,8 millions de dollars) de la Société immobilière de l'Ontario pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.

ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,7 millions de dollars (2010 – 2,2 millions de dollars) du ministère de l'Environnement pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE. De plus, l'Agence a reçu 0,3 million de dollars (2010 – 0,3 million de dollars) au titre du financement pour l'intervention d'urgence.

iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,6 million de dollars du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis suivant des tarifs concurrentiels, semblables à ceux d'autres clients de l'AOE.

iv) Tel qu'indiqué dans la note 4 c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

v) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

vi) L'Agence a des comptes créditeurs de 1,0 million de dollars (2010 – 1,0 million de dollars) à l'égard du ministère de l'Environnement pour le loyer qu'elle perçoit pour une bien-fonds, déduction faite des impôts fonciers, gérée pour le compte du ministère.

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

1.800.667.6292

www.ocwa.com

Bureau principal
1, rue Yonge, bureau 1700
Toronto ON M5E 1E5
Tél. : 416.314.5600
Téléc. : 416.314.8300

Bureau de la région de l'Est
593 Norris Court
Kingston ON K7P 2R9
Tél. : 613.634.6292
Téléc. : 613.634.1942

Bureau de la région de l'Ouest
1100 Dearness Drive, unité 18
London ON N6E 1N9
Tél. : 519.680.1310
Téléc. : 519.680.1390

Bureau de la région du Nord
335, avenue Euclid
Thunder Bay ON P7E 6G6
Tél. : 807.475.1350
Téléc. : 807.475.1531

Bureau de la région de Peel Sud
1300 Lakeshore Road East
Mississauga ON L5E 1E5
Tél. : 905.274.1223
Téléc. : 905.274.5906

Bureau de la région de Waterloo
190, avenue University Est
Waterloo ON N2J 4B8
Tél. : 519.885.7022
Téléc. : 519.885.8192

Centre d'excellence opérationnelle
2425, avenue Skymark, unité 4
Mississauga ON L4W 4Y6
Tél. : 905.206.1476
Téléc. : 905.206.1405